

Fiche procédure « profil Référent lycée »

Vous êtes enseignant ou personnel de direction d'un lycée public ou privé sous contrat de l'Académie de Lyon et souhaitez créer un compte sur la plateforme sous le profil « référent lycée »

La convention cadre en date du ... décrit les engagements réciproques des partenaires du projet « *1 jour dans le Sup* » quant à l'accueil des lycéens et lycéennes des lycées publics et privés sous contrat de l'académie de Lyon. Pour consulter la convention, cliquer ici (lien à insérer)

Rôle du référent lycée :

Au sein de chaque lycée, une personne référente a accès à la plateforme « 1 jour dans le sup » sous un compte « Référent lycée » et peut suivre les immersions réalisées par les élèves rattachés à son lycée. Ce compte « Référent lycée » est paramétré avec l'adresse institutionnelle du lycée.

Il permet de :

- visualiser les créations de comptes et suivre les immersions demandées, réalisées, annulées des élèves du lycée,
- obtenir des extractions et statistiques.

A savoir : la création d'un compte référent lycée n'est obligatoire que dans le cas d'une inscription à une immersion par cohorte (si proposée) ou dans le cas des lycées publics proposant des formations supérieures (BTS, CPGE) et qui souhaiteraient accueillir des lycéens en immersion dans ces formations.

La démarche de connexion et les différentes fonctionnalités accessibles aux référents lycées sont décrites dans la [documentation](#)

- Attention, seuls les lycées publics proposant des formations du supérieur ont la possibilité d'accueillir des élèves en immersion via la plateforme

Vous avez une question et souhaitez échanger avec un membre de notre équipe : écrivez-nous via le formulaire accessible en bas de chaque page de la plateforme, en cliquant sur « **nous contacter** »